



Règlement Intérieur des formations en présentiel

Article 1er

Le règlement intérieur concerne la société Elevate SAS qui est une Société par Actions Simplifiées, dont l'objet est de développer, proposer et dispenser des actions de formation professionnelle continue aux professionnels de santé.

Article 2

Champ d'application et objet Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires de la formation professionnelle continue et ce pour la durée de la formation suivie.

Il a pour objet de définir la réglementation liée à la sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables et les droits des stagiaires dans le cadre de la procédure disciplinaire.

Article 3

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Conformément à l'article R. 6352-1 du code du travail, et ce dès lors que la formation se déroule dans un établissement ou une entreprise doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux apprenants sont celles de ce dernier règlement.

Les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur lors de sessions de formation en présence doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Cet article ne s'applique pas lorsque la formation est exclusivement dispensée en distanciel, e-learning, classe virtuelle ou webinar live ou asynchrone

Article 4

Chaque apprenant s'engage à respecter les conditions générales de délivrance des formations, définies dans le présent règlement intérieur ainsi que dans chaque thématique de formation.

Chaque apprenant s'engage à respecter les dates, durée et horaire des formations conformément à la convocation qui est envoyée par e-mail lors de son inscription et dans l'email de rappel 15 jours avant la date de formation. En cas de non-respect, problème ou indésirable, l'apprenant pourra contacter le responsable de formation, le secrétariat ou le formateur référent de l'action de formation afin de trouver un solution et éviter ainsi la rupture de parcours.

Chaque apprenant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les apprenants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation. Tout comportement manifestement contraire aux bons usages (impolitesse,



harcèlement, menace, injures, etc.) ou aux conditions générales précitées pourra faire l'objet d'une sanction.

Il est notamment formellement interdit aux apprenants :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- de fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- d'utiliser les services mis à disposition à des fins illégales,
- de diffuser au public les contenus pédagogiques,
- d'avoir un comportement irrespectueux à l'égard de l'ensemble des personnels d'ELEVATE SAS, des autres stagiaires, du personnel de l'établissement d'accueil quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, forum, etc.),
- de quitter la formation sans motif

Article 5

Tout manquement au respect du présent règlement ainsi que tout agissement considéré comme fautif et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions énoncées ci-après par ordre croissant d'importance :

- paiement du coût de la formation par l'apprenant,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive par l'impossibilité d'inscription à une autre formation proposée par Elevate SAS